

PORTANT TARIFICATION POUR LA PREPARATION A L'AGREGATION EXTERNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-12-07-16 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 07 décembre 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

A compter de l'année 2019/2020

Article 1 :

Les tarifications de la préparation à l'agrégation externe pour les UFR LCSH et LCC comme suit :

- Au titre de la formation initiale/reprise d'études :
 - o Inscrits en post master : 300 €
 - o Inscrits parallèlement en master : 200 €
- Au titre de la formation continue :
 - o Plein tarif FC : 11,70 € de l'heure
 - o Autofinancement : 800 €

Article 2 :

Les tarifications de la préparation à l'agrégation externe de Mathématiques comme suit :

- Au titre de la formation initiale/reprise d'études :
 - o Inscrits en post master : 300 €
 - o Inscrits parallèlement en master : 0 € (car mutualisation intégrale avec le master)
- Au titre de la formation continue :
 - o Plein tarif FC : 11,70 € de l'heure
 - o Autofinancement : 800 €

Article 3 :

L'arrêté N°UCA-2019-076 est abrogé.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25/03/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
du Conseil d'administration
Par délégation -
Benjamin WILLIAMS



- Transmis au contrôle de légalité le 26 MAR. 2019

- Publié le 26 MAR. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.